



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 11 AVRIL 2017

Date
de la convocation

05/04/2017

Nombre
de conseillers

En exercice
29

Présents
20

Absents
09

(Dont
procuration)
02

07

Vote à
l'unanimité

Pour : **22**

Contre : **00**

Abstention : **00**

Certifié exécutoire,
compte tenu de
la transmission
en Préfecture
Le :

27 AVR. 2017

La Publication
et/ou la notification
du :

03 MAI 2017

L'An Deux Mille Dix-Sept, le mardi 11 avril, à neuf heures (09H00), le Conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières, s'est réuni à la salle des délibérations, sous la présidence de Madame Hélène VAINQUEUR CHRISTOPHE, Maire, pour la tenue de sa 3^{ème} session ordinaire de l'année suite à la convocation adressée par elle, le 05 avril 2017.

PRÉSENTS : Mme VAINQUEUR CHRISTOPHE Hélène (Maire) – M. MAGLOIRE Claude (1^{er} Adjoint) – Mme OTTO AZINCOURT Josette (2^{ème} Adjointe) – M. RENIER Renaud (3^{ème} adjoint) – Mme MARCIN PLANTIER Dany (4^{ème} Adjointe) – M. RUPAIRE Justin (5^{ème} Adjoint) – Mme EUGENIE Gilberte (6^{ème} Adjointe) – M. RENIER Philippe (7^{ème} Adjoint) – Mme HATILIP ROCH Achille Germaine (8^{ème} Adjointe) – M. BARTHEL Léonard – Mme SAINTE-LUCE Ninette – M. CHAIBRIANT Michel – Mme DEGLAS Louisiane – Mme SAINT-VAL Marie-Agnès – Mme GILLES Christelle – Mme LAROCHELLE Lucie – M. NOËL Jean-Philippe – M. FRANCISQUE Jean-Louis – Mme BARTHEL Annick.....(20)

REPRÉSENTÉS : Mme FAVORINUS Justina (ayant donné procuration à Mme DEGLAS Louisiane) – M. EDAU François (ayant donné procuration à M. NOËL Jean-Philippe)...(2)

ABSENTS : M. JERSIER Claude – M. LAROCHELLE Louis – Mme LAROCHELLE Laurence – Mme MACHARES Chantal – M. LIBER Jean – M. FAUSTA Jimmy – Mme CHRISTOPHE Laurence.....(7)

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercices, lesquels sont au nombre de 29, il a été conformément à l'article L.2121-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du conseil, Madame Annick BARTHEL a été désigné pour remplir cette fonction, qu'elle a acceptée.

**APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU SERVICE PUBLIC COMMUNAL
CHARGE DE LA GESTION DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF
POUR L'EXERCICE 2016**

DISPOSITIF DECISIONNEL

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-31 ;
- Vu le Compte de Gestion de l'exercice 2016 du service de l'Assainissement Collectif de la Régie des Eaux de Trois-Rivières dressé par Monsieur le Trésorier Municipal, dont les résultats globaux s'établissent ainsi qu'il suit :

	Investissement	Fonctionnement	Total
Réalisation recettes	39 163,00	287 788,04	326 951,04
Réalisation dépenses	56 750,97	173 916,51	230 667,48
Réalisation d'exécution 2016	-17 587,97	113 871,53	96 283,56
Résultats reportés	24 066,57	36 391,73	60 458,30
Part affectée à l'investissement			
Résultat de clôture	6 478,60	150 263,26	156 741,86

- Considérant que l'identité de valeurs entre les écritures du Compte Administratif et celles du Compte de Gestion ;



.../...

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,**

A l'unanimité,

DECIDE

Article 1 :

D'ARRÊTER le Compte de Gestion du service public communal chargé de la gestion de l'Assainissement Collectif de la Régie des Eaux de Trois-Rivières établi pour l'exercice 2016 par Monsieur le Trésorier Municipal.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- *recours administratif gracieux auprès de mes services,*
- *recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Basse-Terre*